



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-877-558-2349

Courriel de soumission :

soumissionsest-bidseast@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 004 À UNE DEMANDE DE PROPOSITION

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Cornwall, ON

Titre : Remplacement du système de prévision des avalanches	
N° de l'invitation : 5P047-23-0067/A	Date : Le 5 février 2024
N° de modification : 004	
N° de référence du client : s/o	

L'invitation prend fin : À : 14 :00 Le : 13 février 2024	Fuseau horaire : Heure normale de l'Est (HNE)
---	--

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Christine Lajoie	
Courriel : christine.lajoie@pc.gc.ca	N° de téléphone : 343-585-2762
Destination des biens, services et travaux de construction : Parcs Canada C.P. 350, 301B – 3e rue Ouest Revelstoke, Colombie-Britannique V0E 2S0	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P047-23-0067/A

N° de la modification :
004

Autorité contractante :
Christine Lajoie

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Remplacement du système de prévision des avalanches

Modification 004

Cet modification vise à :

- A. Prolonger la date de clôture de la demande de soumissions;
- B. Répondre aux questions des soumissionnaires;
- C. Apporter des changements aux documents d'appel d'offres.

A. Date limite de la demande de soumissions

La date de clôture de la demande de soumissions 5P047-23-0067/A, intitulée « Remplacement du système de prévision des avalanches », est reportée du 6 février 2024 au **13 février 2024**.

Si vous avez déjà présenté votre soumission, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par télécopieur ou par courriel à 1-877-558-2349 / soumissionsest-bidseast@pc.gc.ca. Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

B. Questions et réponses

Q32 : La modification des exigences de la norme ISO 27001 semble être un critère technique obligatoire étonnamment restrictif, surtout si l'on tient compte du fait que :

- les données à intégrer ont été généralement classées par l'équipe de sécurité informatique de Parcs Canada dans la catégorie « non classifiées »;
- les données n'ont plus besoin d'être hébergées au Canada;
- l'équipe de sécurité informatique de Parcs Canada travaille déjà à l'élaboration d'une liste de contrôles de sécurité concernant l'ITSG-33.

Les critères peuvent-ils être modifiés pour maintenir la conformité à la norme ISO 27001, mais en exigeant sa mise en œuvre avant la fin de la période initiale et le début de l'exploitation du système (en novembre 2025)? Ou au moins pour donner à un éventuel fournisseur la possibilité de remplir ce critère au cours de la période contractuelle initiale (par exemple jusqu'en novembre 2024)?

R32 : Les critères seront modifiés. Une fois le contrat conclu, nous exigerons la preuve que le fournisseur a entamé le processus de certification dans les deux mois suivant le début du contrat. Le fournisseur est censé satisfaire à cette exigence dans les 12 mois qui suivent.

Q33 : Pour démontrer la conformité avec les exigences relatives à l'assurance des tiers, élaborer un projet selon une méthode agile (telle que définie dans l'appel d'offres initial) et étant donné que les données sont classées comme « non classifiées », ne serait-il pas plus approprié de viser une norme ISO qui garantit la qualité des processus et du produit résultant (ISO 9001) plutôt qu'une norme ISO qui se concentre uniquement sur la sécurité de l'information (ISO 27001)? Serait-il donc acceptable d'ajouter ISO 9001 comme l'une des options dans les critères obligatoires 2.1 section 1) au lieu d'ISO 27001?

R33 : La norme ISO 9001 définit les exigences permettant d'assurer la cohérence de la fabrication et des services. Il est bon d'en avoir une, mais elle n'a rien à voir avec la cybersécurité. L'exigence concerne spécifiquement les certifications ISO 27001 et SOC 2 de type 2.

Dans le cas où les données du système sont classées dans la catégorie « NON CLASSIFIÉES » (évaluation de niveau 1), le paragraphe 2.3.3 <https://www.cyber.gc.ca/fr/orientation/guide-sur-levaluation-et-lautorisation-de-la-securite-infouagique-itsp50105> ITSP.50.105 – Centre canadien pour la cybersécurité énonce :

N° de l'invitation :
5P047-23-0067/A

N° de la modification :
004

Autorité contractante :
Christine Lajoie

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Remplacement du système de prévision des avalanches

« Le niveau 1 du programme STAR est une auto-évaluation dont les fournisseurs de services infonuagiques (FSI) peuvent se servir pour consigner les contrôles de sécurité fournis par leurs services infonuagiques. Lors d'une auto-évaluation de niveau 1, le FSI répond au questionnaire de l'initiative d'évaluations de consensus (CAIQ pour Consensus Assessments Initiative Questionnaire). Il doit répondre au CAIQ tous les ans ou lorsqu'il apporte des changements importants à ses services infonuagiques et à ses contrôles. Quoique les organisations puissent avoir recours à une auto-évaluation de niveau 1 pour effectuer une présélection de haut niveau des FSI, il est recommandé de faire appel à un organisme tiers pour effectuer une vérification plus approfondie. »

C. Modification du dossier d'appel d'offres ou de la demande de soumissions

Les critères techniques obligatoires sont supprimés en tant que critères d'évaluation technique, car il n'est pas nécessaire de les obtenir avant l'attribution du contrat. L'exigence est insérée dans les clauses de sécurité du contrat en place, car l'exigences doivent seulement être atteints dans les 12 mois suivant l'attribution du contrat.

Supprimer : **Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection**, dans son intégralité

Remplacer par :

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1. Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1. Évaluation technique

4.1.1.1. Critères techniques cotés

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères d'évaluation techniques cotés à l'**Annex C de la Partie 4 de la demande de soumissions**.

4.1.2. Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.1.3. Méthode de sélection

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. obtenir le nombre minimal de points requis pour l'évaluation technique pour le critère; et
 - c. obtenir le nombre minimal de **130 points** exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.
L'échelle de cotation compte **260 points**.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou et c) seront déclarées non recevables.

N° de l'invitation :
5P047-23-0067/A

N° de la modification :
004

Autorité contractante :
Christine Lajoie

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Remplacement du système de prévision des avalanches

3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de **70%** sera accordée au mérite technique et une proportion de **30%** sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par **70%**.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de **30%**.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70%) et du prix (30%)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 70 = 59.63$	$89/135 \times 70 = 46.15$	$92/135 \times 70 = 47.70$
	Note pour le prix	$45/55 \times 30 = 24.55$	$45/50 \times 30 = 27.00$	$45/45 \times 30 = 30.00$
Note combinée		84,18	73,15	77,70
Évaluation globale		1 ^{er}	3 ^e	2 ^e

N° de l'invitation :
5P047-23-0067/A

N° de la modification :
004

Autorité contractante :
Christine Lajoie

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Remplacement du système de prévision des avalanches

Supprimer : Annexe C – De la partie 4 de la demande de soumissions, dans son intégralité

Remplacer par :

ANNEXE C DE LA PARTIE 4 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

ÉVALUATION TECHNIQUE

1. Format de la soumission technique

La proposition technique doit aborder clairement et de manière suffisamment approfondie les points qui font l'objet des critères d'évaluation par rapport auxquels la proposition sera évaluée. La simple répétition de l'énoncé contenu dans la demande de proposition ne suffit pas.

Afin de faciliter l'évaluation de la proposition, le **Canada demande fortement aux soumissionnaires d'aborder et de présenter les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation sous les mêmes rubriques.**

Pour éviter les répétitions, les soumissionnaires peuvent se référer à différentes sections de leur proposition en identifiant le paragraphe et le numéro de page spécifiques où le sujet a déjà été abordé.

Le soumissionnaire est invité à prêter une attention particulière aux mots utilisés tout au long de la présente demande de proposition. Le non-respect d'un terme ou d'une condition de cette demande de proposition peut entraîner la non-réponse de la soumission.

Toutes les informations requises à des fins d'évaluation doivent être incluses directement dans la proposition technique du soumissionnaire. L'équipe d'évaluation ne peut pas prendre en compte les informations qui ne sont pas fournies directement dans la proposition technique (par exemple, les liens vers le contenu de sites Web supplémentaires, la vérification des références, etc.)

2. Critères techniques cotés

Les offres techniques seront évaluées en référence aux critères techniques cotés ci-dessous.

Pour qu'une offre soit déclarée conforme aux exigences de l'appel d'offres, elle doit atteindre ou dépasser le nombre minimum de points requis pour les critères techniques cotés, tels qu'identifiés. Les offres qui n'atteignent pas ou ne dépassent pas le nombre minimum de points requis (le cas échéant) pour les critères techniques cotés ne seront pas évaluées plus loin. **En plus, une offre doit avoir obtenu une note technique minimale de 130/260.**

Le critère technique coté 2.1 sera évalué conformément aux 3. Tableau générique d'évaluation.

N° de l'article	Critères d'évaluation	Note minimale	Note maximale	Note totale <small>**A compléter par l'équipe d'évaluation**</small>
2.1	Expérience en matière de données liées aux avalanches : Le soumissionnaire doit fournir des informations sur deux (2) projets qui démontrent son expérience dans le développement d'outils de surveillance basés sur des données pour la gestion des risques d'avalanche. Les projets soumis seront examinés et évalués afin de déterminer le niveau d'expérience et la qualité du travail.	6/ projet	10/ projet	/20

N° de l'invitation :
5P047-23-0067/A

N° de la modification :
004

Autorité contractante :
Christine Lajoie

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Remplacement du système de prévision des avalanches

	Informations à fournir : <ul style="list-style-type: none">• Description générale du projet• Indiquer clairement comment le projet est comparable/pertinent par rapport au projet demandé.• Une description des pratiques, méthodes et principes appliqués par le soumissionnaire pour assurer la réussite du projet.• Une description des résultats du projet• Le nom et les coordonnées de l'organisation cliente pour laquelle le travail a été effectué.			
2.1 <small>**A compléter par l'équipe d'évaluation**</small>	Référence(s) :			
	Points forts :			
	Faiblesses :			

N° de l'article	Critères d'évaluation	Note minimale	Note maximale	Note totale <small>**A compléter par l'équipe d'évaluation**</small>
2.2	Capacités du système : Le soumissionnaire doit fournir une réponse pour chaque capacité du tableau de l'annexe 1 en utilisant les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">• Oui – La solution du soumissionnaire offre cette capacité sans qu'il soit nécessaire de procéder à une personnalisation ou à d'autres travaux supplémentaires qui vont au-delà de la reconfiguration d'un produit existant.• Personnalisation – La solution du soumissionnaire offrira cette capacité après avoir procédé à une personnalisation ou à d'autres travaux supplémentaires qui vont au-delà de la reconfiguration d'un produit existant.• Non – La solution du soumissionnaire n'offre pas cette capacité. Échelle de cotation pour les capacités du système Oui = 5 points Personnalisation = 2 points Non = 0 point	120	240	/240
2.2 <small>**A compléter par l'équipe d'évaluation**</small>	Référence(s) :			
	Points forts :			
	Faiblesses :			

3. Tableau générique d'évaluation

Les membres du Comité d'évaluation de l'APC évalueront les points forts et les faiblesses de la soumission selon les critères d'évaluation et attribueront une cote de 0, 2, 4, 6, 8 ou 10 points à chaque critère d'évaluation selon le tableau générique d'évaluation qui suit :

Lors de la réunion d'évaluation finale, les membres du comité d'évaluation de l' A PC attribueront des chiffres pairs et impairs pour déterminer la note finale de chaque critère d'évaluation.

	INADÉQUAT	FAIBLE	ADÉQUAT	PLEINEMENT SATISFAISANT	SOLIDE
0 point	2 points	4 points	6 points	8 points	10 points
N'a pas fourni de renseignements pouvant être évalués	Ne comprend pas du tout ou comprend mal les exigences	Connaît jusqu'à un certain point les exigences mais ne comprend pas suffisamment certains aspects des exigences	Démontre une bonne compréhension des exigences	Démontre une très bonne compréhension des exigences	Démontre une excellente compréhension des exigences
	Lacunes ne pouvant être corrigées	De façon générale, il est peu probable que les lacunes puissent être corrigées	Lacunes pouvant être corrigées	Aucune lacune significative	Aucune lacune apparente
	Le proposant ne possède pas les qualifications et l'expérience	Le proposant manque de qualifications et d'expérience	Le proposant possède un niveau de qualifications et d'expérience acceptable	Le proposant possède les qualifications et l'expérience	Le proposant est hautement qualifié et expérimenté
	Il est peu probable que l'équipe proposée soit en mesure de répondre aux besoins	L'équipe ne compte pas tous les éléments ou l'expérience globale est faible	L'équipe compte presque tous les éléments et satisfera probablement aux exigences	L'équipe compte tous les éléments - certains membres ont bien travaillé ensemble dans le passé	L'équipe est solide - les membres ont travaillé efficacement ensemble à des projets similaires
	Les projets antérieurs ne sont pas liés aux exigences du présent besoin	Généralement, les projets antérieurs ne sont pas liés aux exigences du présent besoin	Les projets antérieurs sont généralement liés aux exigences du présent besoin	Les projets antérieurs sont directement liés aux exigences du présent besoin	Est un chef de file dans les projets directement liés aux exigences du présent besoin
	Extrêmement faible; ne pourra pas satisfaire aux exigences de rendement	Peu de capacité de satisfaire aux exigences de rendement	Capacité acceptable; devrait obtenir des résultats adéquats	Capacité satisfaisante - devrait obtenir des résultats efficaces	Capacité supérieure; devrait obtenir des résultats très efficaces

N° de l'invitation :
5P047-23-0067/A

N° de la modification :
004

Autorité contractante :
Christine Lajoie

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Remplacement du système de prévision des avalanches

Annexe 1 - Capacités du système

L'annexe 1 est un document séparé au format Excel. Le nom du document est : *System Capabilities-Capacités du système_v2*

Dans : **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**
Supprimer : **6.1. Exigences relatives à la sécurité**
Remplacer par :

6.1. Exigences relatives à la sécurité

Exigences relatives à l'assurance fournie par un tiers :

Le fournisseur doit fournir au Canada, **dans les 12 mois suivant l'attribution du contrat**, des documents démontrant que le logiciel, en tant que fournisseur de service du logiciel-service public commercial proposé, est conforme aux exigences relatives à l'assurance fournie par un tiers. La conformité doit être démontrée en fournissant une ou plusieurs des certifications de l'industrie indiquées ci-dessous et validées par des évaluations de tiers indépendants.

Le fournisseur doit fournir les certifications de l'industrie suivantes pour le service proposé afin d'en démontrer la conformité :

1. l'une des certifications suivantes :
 - a. ISO/IEC 27001:2013 Technologies de l'information - Techniques de sécurité - Systèmes de management de la sécurité de l'information – Exigences;
 - b. contrôle de l'organisation des services de l'AICPA (SOC) 2 Type II.
2. auto-évaluation, ou évaluations par des auditeurs externes, de ses services par rapport à la Cloud Controls Matrix (CCM) de la Cloud Security Alliance (CSA), version 3.01 ou version ultérieure.

Chaque certification et rapport d'évaluation fourni doit :

- a. être valide à la date de la soumission;
- b. indiquer la dénomination sociale du fournisseur proposé et du sous-traitant du fournisseur, s'il y a lieu, y compris le fournisseur de services infonuagiques (FSI);
- c. indiquer la date ou l'état de la certification actuelle;
- d. donner la liste des actifs, de l'infrastructure du fournisseur et des emplacements de service dans le cadre du rapport de certification.

Le fournisseur doit fournir au responsable technique la preuve qu'il a commencé le processus de certification dans les deux mois suivant l'attribution du contrat.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.